

PROCURATION

PERSONNE PHYSIQUE
(ANNEXE DE LA CONVENTION DE SERVICES)

Je(nous) soussigné(s) le(s) Mandant(s)

demeurant

Titulaire(s) du compte n° [] ouvert dans les livres de la société Bourse Direct

donne (donnons) pouvoir, par la présente, à :

M Le Mandataire

demeurant

Tél. Professionnel : Tél. Domicile :

Mobile : E-Mail :@.....

M Le Mandataire

demeurant

Tél. Professionnel : Tél. Domicile :

Mobile : E-Mail :@.....

mention manuscrite « procuration étendue » ou « procuration restreinte »*

à l'effet de, pour moi (nous) et en mon (notre) nom

PROCURATION ETENDUE

- effectuer auprès de la société Bourse Direct toutes opérations de bourse sur l'ensemble des marchés réglementés,
- remettre des titres et fonds à partir d'un compte dont le Mandant est titulaire,
- transférer des caisses de la société Bourse Direct tout titre et toutes sommes au bénéfice du titulaire,
- signer toutes les demandes de transfert, conversion au nominatif, remboursement,
- affecter en nantissement tous titres et valeurs à la garantie de toute opération effectuée pour le compte du Mandant,
- à cet effet, en donner bonnes et valables quittances et décharges, et généralement, faire tout le nécessaire pour réaliser lesdites opérations.

PROCURATION RESTREINTE

- effectuer auprès de la société Bourse Direct toutes opérations de bourse sur l'ensemble des marchés réglementés,
- effectuer tout versement à partir d'un compte dont le Mandant est titulaire.

SIGNATURES

Obligatoire : le(s) Mandataire(s) doit(vent) remettre une photocopie recto/verso lisible d'une carte d'identité ou 4 pages du passeport en cours de validité et une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF-GDF ou de téléphone fixe, quittance de loyer, avis d'imposition sur le revenu).

La révocation de la présente procuration se fait exclusivement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la société Bourse Direct. Les effets de la révocation ne sont opposables à la société Bourse Direct qu'après l'expiration d'un délai d'un jour ouvré suivant la réception de la notification précitée.

Fait à, le en deux exemplaires.

Le(s) Mandant(s)

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »

Le(s) Mandataire(s)

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de pouvoir »

* En l'absence d'indication, c'est la Procuration restreinte qui s'applique.